

Les Cap Taillat et Lardier depuis la plage de Gigaro



Randonnée n°11480548

Une randonnée proposée par philrandovilaine

Au sud de la Presqu'île de Saint-Tropez subsiste un vaste espace naturel quasiment dépourvu de toute habitation. Seules quelques pistes forestières et de rares sentiers sillonnent ce site naturel protégé semé de collines pentues et de quelques vallons où s'épanouit la vigne. Et tout autour, la Grande Bleue vient lécher un rivage préservé, où quelques plages protégées par les Cap Lardier et Taillat seront autant d'invitations à des pauses rafraîchissantes.

Durée :	4h30	Difficulté :	Moyenne
Distance :	12.4km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	328m	Activité :	A pied
Dénivelé négatif :	330m	Région :	Massif des Maures
Point haut :	169m	Commune :	La Croix-Valmer (83420)
Point bas :	1m		

Description

(D/A) Au départ du parking Saint-Michel, revenir vers la voie qui longe le littoral et la remonter à gauche, vers l'Est. Arriver à la barrière qui marque l'entrée du massif forestier, à l'aplomb de l'extrémité orientale de la Plage de Gigaro. Continuer tout droit sur la Route Forestière de Gigaro qui contourne les dernières habitations, en s'incurvant vers la gauche. Tandis qu'elle escalade la colline, cette piste effectue une large boucle vers la droite qui débouche sur une bifurcation.

(1) Prendre sur la gauche la Piste du Fer à Cheval qui continue à grimper fortement vers le Col de Collebasse. La suivre pendant 1,3 km, d'abord sous couvert forestier, puis au fur et à mesure de la montée dans une garrigue assez dense, pour atteindre la crête qui domine tout le paysage. Avant d'y arriver, laisser au premier lacet un chemin qui part sur la droite, puis un second sur la gauche après avoir dépassé le troisième virage. Arriver sur la crête et retrouver la Route Forestière des Brouis.

(2) Tourner à droite sur celle-ci et se diriger vers le point le plus haut à quelques centaines de mètres. Lorsque la piste arrive au droit du sommet, la quitter pour la sente qui monte pleine pente sur la droite pour accéder au point de vue de la Vigie.

(3) De ce point culminant la vue est grandiose et englobe non seulement toute la zone d'évolution du circuit, mais également un panorama beaucoup plus vaste sur le littoral varois, des Iles d'Hyères jusqu'à l'Esterel.

Redescendre par le même chemin et en revenant sur la piste, puis prendre à droite pour poursuivre la balade.

Passer les piles d'un ancien portail, et prendre la sente qui s'engage à gauche dans la pente, une cinquantaine de mètres plus loin.

Les grands pins parasols qui marquent cette entrée sont les survivants d'un vaste incendie qui détruisit la magnifique forêt du Cap Lardier et dont on trouvera les squelettes à plusieurs moments du parcours à venir.

(4) Suivre la trace à gauche, qui descend pleine pente à travers les arbres morts. À plusieurs reprises, contourner certaines carcasses qui se sont écroulées en travers du sentier. Ça frotte et ça pique quelques fois mais le passage est visible tout au long de la descente. Garder toutefois en ligne de mire les rangs de vignes qui quadrillent le fond du vallon en contrebas. En bas de pente, déboucher sur une piste qui suit la limite du vignoble, juste au-dessus du fond du talweg.

Points de passages

- D/A Parking St Michel**
N 43.185746° / E 6.59889° - alt. 10m - km 0
- 1 Bifurcation. Piste du Fer à Cheval**
N 43.183242° / E 6.604115° - alt. 34m - km 0.88
- 2 Piste sur la crête**
N 43.18318° / E 6.615348° - alt. 150m - km 2.14
- 3 La Vigie**
N 43.180035° / E 6.613954° - alt. 169m - km 2.56
- 4 Bifurcation après les piliers**
N 43.179127° / E 6.613836° - alt. 151m - km 2.76
- 5 Barrière sur la piste**
N 43.176897° / E 6.621786° - alt. 26m - km 3.7
- 6 Secteur résidentiel de l'Huissière**
N 43.174512° / E 6.625403° - alt. 36m - km 4.14
- 7 Baie de Briande. Bifurcation A/R au Cap Taillat**
N 43.172508° / E 6.632527° - alt. 6m - km 4.85
- 8 Isthme du Cap Taillat**
N 43.172289° / E 6.639951° - alt. 1m - km 5.51
- 9 Cap Lardier**
N 43.160066° / E 6.620017° - alt. 60m - km 8.27
- 10 Bifurcation. Plage de Brouis**
N 43.169465° / E 6.611649° - alt. 97m - km 9.65
- 11 Plage de Brouis**
N 43.172962° / E 6.608441° - alt. 5m - km 10.25
- 12 Plage de Gigaro**
N 43.182789° / E 6.601446° - alt. 1m - km 11.89
- D/A Parking St Michel**
N 43.185777° / E 6.59886° - alt. 10m - km 12.4

Couper celle-ci pour rejoindre l'autre versant. Partir à gauche sur un chemin parallèle à la piste. La rejoindre juste avant la barrière qui en interdit l'accès.

(5) Important : à partir de ce point, le cheminement mentionné en rose sur la carte IGN n'est plus accessible et a été remplacé par un itinéraire balisé de pancartes Jaunes qui mène à la Plage de la Briande.

Suivre ce balisage, en remontant à droite entre bois brûlé et vigne, puis tourner à gauche et traverser un secteur forestier pentu. Au bout de 300 m environ, le sentier débouche sur une autre piste. Tourner à gauche et descendre vers un secteur habité.

(6) Avant d'aborder celui-ci, laisser la piste partir sur la gauche et continuer tout droit dans la sente qui évite les maisons par la droite. En atteignant à nouveau les vignes, tourner à droite et continuer en suivant la lisière entre vignes et forêt. Rapidement, déboucher sur la Plage de la Briande, lovée au creux du Cap Taillat, dont la masse barre l'horizon.

(7) Remonter, à gauche, toute la plage, franchir l'escarpement rocheux qui la termine, et redescendre sur l'isthme sableux qui relie le Cap Taillat à la côte.

Bel endroit pour piquer une tête ou poursuivre l'exploration du site : ajouter 1,5 km aller-retour pour aller à la Pointe du Cap Taillat.

(8) Revenir sur ses pas jusqu'à l'autre extrémité de la Plage de la Briande.

(7) Poursuivre cette fois en face par le sentier qui mène au Cap Lardier.

Suivant au plus près le rivage ou s'en éloignant pour contourner des secteurs trop abrupts, ce sentier est très accidenté et requière une attention toute particulière. Et comme les vues qu'il offre sur cette portion du littoral sont exceptionnelles, il vaut mieux s'arrêter et prendre le temps de contempler le paysage.

Tout en cheminant, aborder un secteur de vignes qui surplombe le rivage, et dépasser un cabanon niché à flanc de versant juste au-dessus d'une crique de rêve.

Dépasser une autre crique où s'entassent les déchets marins, puis parcourir quelques centaines de mètres avant d'entreprendre la remontée vers la crête qui surplombe le Cap Lardier (auquel on ne peut accéder).

Le panorama s'ouvre alors sur les deux côtés du Cap.

(9) Tournant le dos à la pointe, remonter la piste qui suit la crête, sur environ 600 m.

Prendre à gauche à la première bifurcation pour passer à gauche et sous l'ancien sémaphore. Plus loin, rejoindre la piste qui y mène.

(10) Alors que la vue s'ouvre, vertigineuse, sur l'anse en contrebas, prendre le premier sentier à gauche qui permet de descendre la falaise. Fortement escarpé jusqu'à la Plage du Brouis, il enchaîne les escaliers et nécessite une attention toute particulière.

L'effet de vertige est toutefois atténué par l'environnement végétal très dense dans lequel le chemin a été tracé.

L'arrivée sur la Plage du Brouis est une belle récompense, si elle n'est pas trop fréquentée.

(11) Sortir de la plage par son extrémité Nord-Ouest, et suivre le sentier qui contourne la Pointe du Brouis. La Plage de Gigaro semble désormais à quelques encablures mais il faut encore plus d'une demi-heure de marche pour l'atteindre. Continuer à suivre l'étroit chemin côtier qui alterne des portions plutôt accidentées avec quelques criques accueillantes.

(12) Déboucher sur la Plage de Gigaro, la remonter sur une centaine de mètres et sortir par le premier accès qu'on trouve sur la droite. Rejoindre la piste déjà empruntée à l'aller. Tourner alors à gauche, passer la barrière dans l'autre sens et remonter la rue côtière jusqu'à retrouver le Boulevard Saint-Michel et le parking du même nom **(D/A)**.

Informations pratiques

Comme pour tout le sud-est, l'accès aux massifs forestiers peut être restreint selon la sécheresse constatée. Informez-vous auprès des offices de tourisme (et en particulier celui de la Croix-Valmer) avant de vous y aventurer.

Compte tenu du relief et de la beauté du paysage, ne comptez pas faire plus de trois kilomètres par heure, tant pour la sécurité du parcours que pour en prendre plein les yeux.

De tout l'itinéraire, vous ne trouverez aucun point de ravitaillement, et la maison que l'on voit sur la plage de la Briande n'est pas une paillote de plage, comme on pourrait l'imaginer. Il faut donc prévoir une autonomie complète en eau et nourriture, pour au moins cinq heures de balade. Faute de l'avoir prévu, et malgré un départ matinal, nous n'avons pu profiter pleinement du paysage et de ses charmes sur la dernière partie du parcours.

N'oubliez pas votre serviette de plage, tant les invitations à piquer une tête sont nombreuses.

Pour le maillot, c'est accessoire, puisque les plages rencontrées sont plus ou moins naturistes.

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-les-cap-taillat-et-lardier-depuis-la-pla/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

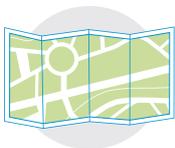
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.